Communauté de Communes
BASTIDES DE LOMAGNE

Mauvezin, le vendredi 25 mars 2022

Compte-rendu du Conseil Communautaire Bastides de Lomagne
Du Lundi 21 Mars 2022 à 20h00 à Mauvezin

Nombre de délégués en exercice : 56
Présents : 49
Procuration : 6
Excusés : 9
Votants : 55

Intervention d'Elsa BURGUIERE – Architecte Urbaniste et Chargée de projet Petites Villes de Demain
Présentation de Petites Villes de Demain auprès des élus.
Un diagnostic participatif est en cours : La parole aux habitants
1ère étape – Janvier 2022 : A la rencontre des élus et questionnaire
2ème étape – Février 2022 : A la rencontre des habitants
3ème étape – Février Mars 2022 : Pour aller plus loin
4ème étape – Mars Avril 2022 : Ateliers de co-construction
5ème étape – Mai 2022 : Restitution

Intervention de Mme Josiane BIGOURDAN
Madame Bigourdan prend la parole afin d'expliquer le courrier envoyé aux communes pour l'Epicerie Solidaire.
Elle demande aux élus une participation à hauteur de 0.35€/habitant.

Validation du Procès-Verbal du 7 Février 2022
Adopté à l'unanimité

Désignation d'un délégué pour le Syndicat Scolaire Bastides de Lomagne - Escorneboeuf
Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de désigner un délégué pour le Syndicat Scolaire afin de remplacer M. Philippe DUPOUY.
La commune de Touget propose la candidature de Mme Dominique ROUX.
Adoptée à l'unanimité

Désignation d'un membre pour la CLECT*
*(****C****ommission* ***L****ocale d'****E****valuation des* ***C****harges* ***T****ransférées)*
Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de désigner un membre pour la CLECT afin de remplacer de M. Philippe DUPOUY.
Mme Claire DULONG se porte candidate.
Adoptée à l'unanimité

Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant pour le SCoT* de Gascogne
*(****S****chéma de* ***Co****hérence* ***T****erritoriale)*
Monsieur le Président propose à l'assemblée la candidature de M. Patrick BET pour le poste de titulaire.
Il n'y a pas d'autres candidatures.
Madame Linda DELDEBAT se porte candidate pour la suppléance.
Adoptée à l'unanimité

Désignation d'un délégué titulaire pour le PETR* Pays Portes de Gascogne

*(***Pôle** ***d'E**quilibre* ***T**erritorial* ***et R**ural)*

Monsieur le Président propose à l'assemblée la candidature de M. Patrick BET sur le poste de titulaire.
Il n'y a pas d'autres candidatures.

Adoptée à l'unanimité

Désignation d'un délégué au SYGRAL*

*(***SY**ndicat de* ***G**estion des* ***R**ivières* ***A**starac* ***L**omagne)*

Monsieur le Président demande à l'assemblée les candidatures.
M. Serge CETTOLO se porte candidat.

Adoptée à l'unanimité

Modification d'un membre du bureau pour le Comité de Pilotage du PAT

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de remplacer M. Philippe DUPOUY par M. Patrick BET.

Adoptée à l'unanimité

Budget Principal – Résultat de l'exploitation de l'exercice 2021

	Résultat clôture 2020	Virement à la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
				Dépenses		
Investissement	79 565,03€		325 714,28€	300 891,29€	**- 37 813,06€**	367 466,25€
Fonctionnement	541 168,93€	220 783,29€	**- 159 090,36€**	263 078,23€		161 295,28€

Résultat de clôture de fonctionnement 2020 : 541 168,93€ - 220 783,29€ = 320 385,64€
Résultat de clôture de fonctionnement 2021 : 320 385,64 – 159 090,36=161 295,28€

Vote du compte administratif 2021 – Budget Principal

M. David TAUPIAC, Vice-Président, présente le compte administratif à l'assemblée. M. le Président quitte la salle.

Investissement

DEPENSES	Prévues	3 223 474.00€
	Réalisées	2 057 397.91€
	Reste à réaliser	300 891.29€
RECETTES	Prévues	3 223 474.00€
	Réalisées	2 383 112.19€
	Report Excédent	79 565.03€
	Reste à réaliser	263 078.23€

Fonctionnement

DEPENSES	Prévues	7 793 582.00€
	Réalisées	7 593 254.42€
RECETTES	Prévues	7 793 582.00€
	Réalisées	7 434 164.06€
	Report Excédent	320 385.64€

Résultat de clôture de l'exercice

Excédent d'investissement	**405 279.31€**
Excédent de fonctionnement	**161 295.28€**

Résultat Global Excédent : 566 574.59€

Adopté à l'unanimité

Vote du compte de gestion – Budget Principal

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Affectation des résultats – Budget Principal

Le Compte administratif 2021 fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	-159 090,36€
Un excédent reporté de	320 385,64€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	**161 295,28€**
Un excédent d'investissement de	405 279,31€
Un déficit des restes à réaliser de	-37 813,06€
Soit un excédent de financement de	**367 466,25€**

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021: EXCEDENT	161 295,28€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	161 295,28€
Résultat d'investissement reporté (001) EXCEDENT	405 279,31€

Adopté à l'unanimité

Vote du compte administratif 2021 – Budget Assainissement

M. André TOUGE, Vice-Président, présente le compte administratif à l'assemblée. M. le Président quitte la salle.

Investissement

DEPENSES	Prévues	402 665.00€
	Réalisées	159 584.67€
	Reste à réaliser	113 366.00€
RECETTES	Prévues	402 665.00€
	Réalisées	171 183.36€
	Report Excédent	9 911.76€

Fonctionnement

DEPENSES	Prévues	439 559.24€
	Réalisées	268 988.14€
RECETTES	Prévues	439 559.24€
	Réalisées	459 253.13€
	Report Excédent	36 438.24€

Résultat de clôture de l'exercice

Excédent d'investissement	21 510.45€
Excédent de fonctionnement	226 703.23€

Résultat Global Excédent : 248 213.68€

Adopté à l'unanimité

Vote du compte de gestion – Budget Assainissement

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Affectation des résultats – Budget Assainissement

Le Compte administratif 2021 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	190 264.99€
Un excédent reporté de	36 438.24€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	**226 703.23€**
Un excédent d'investissement de	21 510.45€
Un déficit des restes à réaliser de	113 366.00€
Soit un besoin de financement de	**91 855.55€**

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021: EXCEDENT	226 703.23€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	91 855.55€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	134 847.68€
Résultat d'investissement reporté (001) EXCEDENT	21 510.45€

Adopté à l'unanimité

Vote du compte administratif 2021 – Budget Bâtiments d'Entreprises

M. David TAUPIAC, Vice-Président, présente le compte administratif à l'assemblée. M. le Président quitte la salle.

Investissement

DEPENSES	Prévues	55 619.83€
	Réalisées	27 805.15€
	Report Déficit	27 133.83€
RECETTES	Prévues	55 619.83€
	Réalisées	27 133.83€

Fonctionnement

DEPENSES	Prévues	53 439.17€
	Réalisées	23 602.75€
RECETTES	Prévues	53 439.17€
	Réalisées	52 650.44€
	Report Excédent	788.86€

Résultat de clôture de l'exercice

Déficit d'investissement	27 805.15€
Excédent de fonctionnement	29 836.55€

Résultat Global Excédent : 2 031.40€

Adopté à l'unanimité

Vote du compte de gestion – Budget Bâtiments d'Entreprises

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

Affectation des résultats – Budget Bâtiments d'Entreprises

Le Compte administratif 2021 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	29 047.69€
Un excédent reporté de	788.86€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	**29 836.55€**
Un déficit d'investissement de	-27 805.15€
Un déficit des restes à réaliser de	0€
Soit un besoin de financement de	**27 805.15€**

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021: EXCEDENT	29 836.55€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	27 805.15€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	2 031.40€
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT	27805.15€

Adopté à l'unanimité

Vote du compte administratif 2021 – Budget ZAE Chemin Grand

M. David TAUPIAC, Vice-Président, présente le compte administratif à l'assemblée. M. le Président quitte la salle.

Investissement

DEPENSES	Prévues	315 744.00€
	Réalisées	137 757.00€
RECETTES	Prévues	815 744.00€
	Réalisées	500 000.00€

Fonctionnement

DEPENSES	Prévues	1 073 422.00€
	Réalisées	137 763.00€
RECETTES	Prévues	1 073 422.00€
	Réalisées	205 266.36€

Résultat de clôture de l'exercice

Excédent d'investissement	362 243.00€
Excédent de fonctionnement	67 503.36€

Résultat Global Excédent : 429 746.36€
Adopté à l'unanimité

Vote du compte de gestion – Budget ZAE Chemin Grand

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Adopté à l'unanimité

Affectation des résultats – Budget ZAE Chemin Grand

Le Compte administratif 2021 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	67 509.36€
Un déficit reporté de	0€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	**67 509.36€**
Un excédent d'investissement de	362 243.00€
Un déficit des restes à réaliser de	0€
Soit un excédent de financement de	**362 243.00€**

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021: EXCEDENT	67 503.36€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	67 503.36€
Résultat d'investissement reporté (001) EXCEDENT	362 243.00€

Adopté à l'unanimité

Vote des taux Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Syndicat **I**ntercommunal **DE L**omagne : 12,90%
Syndicat **I**ntercommunal **C**ollecte et **T**raitement des **O**rdures **M**énagères : 13,60%
Adoptés à l'unanimité

Fixation du produit de la taxe GEMAPI* 2022

*(**Ge**stion des **M**ilieux **A**quatiques et de **P**révention des **I**nondations)*
Monsieur le Président expose à l'assemblée que le produit attendu de la taxe est arrêté à 45 106€ pour 2022.
Adoptée à l'unanimité

Répartition du FPIC*

*(**F**onds national de **P**éréquation des ressources **I**nter**C**ommunales)*
Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'avant le vote du budget, il serait intéressant d'aborder la répartition du FPIC qui sera voté sur Septembre Octobre 2022.
Il donne la parole à M. Gille BEGUE, Vice-Président en charge des Affaires Sociales.
M. BEGUE fait un constat sur le service d'aide à domicile qui, malgré l'aide financière de la CCBL, est en souffrance.
Ce service connaît un manque de personnel (difficulté à recruter, maladie, …), une augmentation des frais pour le fonctionnement (gasoil, augmentation des salaires annoncé par l'Etat) et se doit de trouver des solutions pour continuer à intervenir chez les bénéficiaires.
Les bénéficiaires sont actuellement répartis sur 37 communes de la CCBL.
De ce fait, il propose aux élus de revoir la répartition du FPIC, avec une répartition libre, afin de palier à ce manque, et de pouvoir pérenniser ce service.
Monsieur le Président propose de réaliser une motion.
POUR : 54 - ***ABSENTION :*** 0 - ***CONTRE :*** 1
M. Serge CETTOLO, Maire de Saint Cricq s'oppose à ce projet de répartition, il propose plutôt l'augmentation des impôts.
Cette proposition n'est pas validée par l'ensemble des conseillers communautaires présents.
Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il faudra trouver alors une solution pour pouvoir pérenniser le service d'aide à domicile.

Adhésion au socle commun – Gers Numérique

Monsieur le Président que Gers Numérique a modifié ses statuts qui intègrent les usages numériques dans ses compétences.
Il propose l'adhésion gratuite au socle commun.
Adoptée à l'unanimité

Frais de fonctionnement de la commune de Ségoufielle

Monsieur le Vice-Président en charge des Affaires Scolaires, Michel FOURREAU, expose à l'assemblée que suite à une décision judiciaire, il convient de payer à la commune de Ségoufielle la somme de 740€ pour un enfant domicilié à Encausse.
Adopté à l'unanimité

Répartition des frais de fonctionnement des écoles primaires et maternelles de la CCB pour 2021-2022

Monsieur le Vice-Président en charge des Affaires Scolaires présente à l'assemblée la répartition ci-dessous :

- Effectif total des écoles : 739 élèves (dont 38 des communes voisines)
- Montant total des charges de fonctionnement : 762 677.36€
- Montant total des recettes : 61 814.78€
- Coût réel : 700 862.58€ soit 948.39€ par élève

Adoptée à l'unanimité

Aides FISAC

Monsieur le Vice-Président en charge de l'Economie, David TAUPIAC, fait état de la consommation de l'enveloppe FISAC (150 000€ au total) :

- Comité de Pilotage du 21/01/2021 – 2 dossiers – 8 619.88€
- Comité de Pilotage du 01/06/2021 – 6 dossiers – 16 339.99€
- Comité de Pilotage du 28/09/2021 – 8 dossiers – 34 298.51€
- Comité de Pilotage du 08/02/2022 – 9 dossiers – 29 684.91€

Le Comptoir des Colibris – Mauvezin
Acquisition de matériels de cuisine
Coût prévisionnel : 20400€ HT
Assiette retenue : 20 000€ HT
Aide FISAC (30%) : 6000€

EURL Les Arcades – Mauvezin
Achat de matériels et de mobiliers
Coût prévisionnel : 14 964.76€ HT
Aide FISAC (30%) : 4 489.43€

Sandy Diminutifs – Saint Clar
Modernisation du point de vente
Coût prévisionnel : 10 449.78€ HT
Aide FISAC (30%) : 3 134.93€

La Grignotière - Monfort
Renouvellement du matériel
Coût prévisionnel : 4 101.25€ HT
Aide FISAC (30%) : 1 230.38€

Nad'Styl – Saint Clar
Equipement moderne et éco responsable
Coût prévisionnel : 7 854€ HT
Aide FISAC (30%) : 2 356.20€

Maud et moi - Mauvezin
Aménagement d'un point de vente
Coût prévisionnel : 2 397.03€ HT
Aide FISAC (30%) : 719.11€

La Clé Verte – Saint Clar
Aménagement du local
Coût prévisionnel : 13 317.88€ HT
Aide FISAC (30%) : 3 995.36€

La Ferme du Bioule - Pessoulens
Aménagement d'une boutique de producteur
Coût prévisionnel : 5 865€ HT
Aide FISAC (30%) : 1 759.50€

La Patte de l'Ours - Thoux
Achat de matériels
Coût prévisionnel : 20 320.80€ HT
Assiette retenue : 20 000€ HT
Aide FISAC (30%) : 6 000€

Adoptées à l'unanimité

Vitrines Illustrées – Choix des artistes et budget

Monsieur le Président présente le projet des vitrines illustrées qui lie le programme FISAC, Petites Villes de Demain et le projet culturel du territoire sur l'illustration.
Du 9 au 14 Mai 2022, 3 artistes sélectionnés (Teresa Arroyo Corcobado, Aurélien Saly et Léontine Soulier) vont réaliser 9 vitrines de commerces à Cologne, Mauvezin et Saint Clar.
Monsieur le Président expose le budget de ce projet, et celui-ci est adopté à l'unanimité.

Dépenses		Recettes	
Création et réalisation des vitrines	4500€	**DRAC (CTL)**	2475€
Hébergement	500€	**LEADER (CTL)**	1485€
Défraiement des artistes	350€	**Participation des commerçants**	450€
Vernissage	50€	**CCBL**	990€
TOTAL	5400€	**TOTAL**	5400€

Adopté à l'unanimité

Attribution des marchés fauchage/débroussaillage 2022-2024

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des entreprises ayant répondu à la consultation.

Lot 1 Saint Clar

Entreprise	DANEY	SEB NATUR	BRUNET
Prix	43084,80	43523,60	36053,60
Valeur "prix" (sur 40)	33,47	33,13	40
Valeur "technique" (sur 60)	60,00	50,00	55,00
TOTAL	93,41	83,13	95
Classement	**2**	**3**	**1**

Lot 2 Mauvezin

	VALERO
Prix	43477,50
Valeur "prix" (sur 40)	40,00
Valeur "technique" (sur 60)	55,00
TOTAL	95,00
Classement	**1**

Lot 3 Cologne

	ETA TRALLERO	SEB NATUR
Prix HT	40315,00	42660,60
Valeur "prix" (sur 40)	40,00	37,80
Valeur "technique" (sur 60)	55,00	50,00
TOTAL	95,00	87,80
Classement	**1**	**2**

- Retenir l'entreprise BRUNET pour le lot 1 pour un montant de 36 053.60€
- Retenir l'entreprise VALERO pour le lot 2 pour un montant de 43 477.50€
- Retenir l'entreprise ETA TRALLERO pour le lot 3 pour un montant de 40 315.00€

Adopté à l'unanimité

Séance levée à 23h30